



Protocole inscription projet SKI et ENTRAIDE 2019

Notre Association Sportive (ASND) existe de manière officielle (loi 1901) et donc déclarée à la préfecture de la Sarthe, depuis septembre 2010.

Ce projet est réservé prioritairement aux élèves inscrits cette année scolaire 2018/2019 à l'AS du mercredi après-midi et qui ont payé leur cotisation annuelle de 15 ou 20 €.

Nous avons 55 places disponibles. Il est donc nécessaire de hiérarchiser les demandes d'inscription dans le cas où ces dernières seraient trop nombreuses.

1 – Pour nos licenciés actuels de l'AS :

- être à jour financièrement avec la comptabilité (scolarisation + cantine) ;
- inscription AS faite sur notre site et cotisation payée ;
- avoir une attitude respectueuse à l'AS et plus généralement à Notre-Dame ;
- être membre actif : présence régulière à l'AS à Notre-Dame ou à l'extérieur lors des compétitions/sorties.
- respecter les différents délais de préinscription pour le projet SKI : préinscription en ligne, remise de chèques, dossier médical à remplir prévus par notre organisation.
- Être dans les 55 premières demandes en ligne et avoir donné le chèque d'acompte à M. ANGOT, GRELLIER ou PORTRETS.

Et s'il reste toujours des places vacantes :

2 – Nous proposerons ce projet à des anciens membres de l'AS qui répondent de manière positive à des critères travaillés en EPS : compétences motrices, méthodologiques et sociales.

3 – Nous proposerons ce projet à d'autres élèves de l'établissement qui répondront aux mêmes exigences que pour les anciens membres de l'AS cités ci-dessus ou qui pourraient bénéficier du simple « vivre ensemble » proposé par notre projet Ski et Entraide.